

information du SIES

Enseignement supérieur, Recherche & Innovation

En 2016, la formation continue génère un chiffre d'affaires de 449 millions d'euros pour l'enseignement supérieur public (universités, Cnam et écoles), soit une hausse annuelle de 2%. Un peu moins de 50% proviennent des entreprises, y compris des organismes paritaires collecteurs agréés. Elle accueille environ 440 000 stagiaires (baisse de 5% en un an), les trois quarts en université, et délivre près de 100 000 diplômes, dont plus de 64 000 diplômes nationaux. La durée moyenne des formations s'élève à 154 heures, dont 129 heures de nature pédagogique et 25 heures de stage pratique. Un peu plus de la moitié des stagiaires se concentre dans les trois groupes de spécialités « Services aux personnes », « Sciences humaines et droit » et « Echange et gestion ».

La formation continue dans l'enseignement supérieur public en 2016

En 2016, la formation continue de l'enseignement supérieur public (*voir les types d'établissements dans l'encadré Source, champ et définitions*) concerne 438 000 stagiaires (*tableau 1*), effectif en diminution de 5% par rapport à 2015, alors que son chiffre d'affaires, de 449 millions d'euros, augmente légèrement (+2%). Elle dispense 67 millions d'heures, dont 56 millions d'heures pédagogiques, qui n'évoluent pas. La durée moyenne des heures pédagogiques, de 129 heures, est en hausse (+4%), celle des stages pratiques, de 25 heures, diminue de 10%. Cette baisse peut être due à l'augmentation du nombre de formations sans stage ou au fléchissement de la durée des stages. La durée moyenne totale des formations (y compris avec stage pratique), de 154 heures en 2016, progresse de 2 heures (+1%).

Le nombre de stagiaires diminue dans les universités

En 2016, les universités accueillent 335 000 stagiaires, soit 76% des personnes en formation continue. Cet effectif diminue de 6% par rapport à 2015. Les salariés représentent plus de 40% des stagiaires. En particulier, 29% sont en plan de formation de l'entreprise (-4%) et 9% en contrat de professionnalisation (+6%) (*tableau 2*). Parmi les 37 800 stagiaires demandeurs d'emploi (11% des stagiaires des universités), 27 300, soit 72%, ont une forma-

tion prise en charge (*voir les publics dans l'encadré Source, champ et définitions*). Leur nombre croît de 3%, alors que celui de ceux qui ne bénéficient pas d'aide pour leur formation décroît de 10%. Plus d'un quart des stagiaires (91 700) sont des particuliers, 11% des publics « inter-âges » et 9% des actifs non salariés (29 800), effectif en hausse de 10%.

En 2016, 83 400 personnes suivent une formation continue au Cnam, soit près d'un stagiaire sur cinq. La moitié des stagiaires sont des particuliers et 23% des salariés, dans le cadre d'un plan de formation de l'entreprise huit fois sur dix. La part des demandeurs d'emploi (17%) est plus importante que dans les autres types d'établissements, mais leur formation n'est prise en charge que dans 46% des cas.

Enfin, les écoles forment plus de 20 000 personnes en formation continue. Les salariés représentent un peu plus de 70% des stagiaires, neuf fois sur dix en plan de formation. Plus de 7% des stagiaires (1 500) sont demandeurs d'emploi, dont la formation est prise en charge un peu plus de deux fois sur trois.

La durée moyenne des heures pédagogiques augmente dans les universités

En termes de nombre d'heures pédagogiques dispensées en formation continue, le poids

TABLEAU 1 - Evolution de la formation continue dans l'enseignement supérieur entre 2015 et 2016

Types établissements	Chiffre d'affaires (en millions d'€)		Stagiaires (en milliers)		Heures-stagiaires en centre (en millions)		Heures-stagiaires (y compris avec stage pratique) (en millions)		Durée moyenne des formations en centre (en heures)		Durée moyenne des formations (y compris avec stage pratique) (en heures)	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Universités (IUT inclus), INP et UT	293	304	358	335	39	39	51	49	110	116	144	147
Cnam et centres régionaux associés	117	116	83	83	15	15	15	15	185	185	188	186
Écoles et grands établissements	32	29	19	20	2	2	3	2	125	111	147	132
Ensemble	442	449	460	438	56	56	69	67	124	129	152	154
Evolution 2015-2016 (en %)		2		-5		0		-3		4		1

Note : le nombre d'heures-stagiaires correspond au nombre d'heures de formation dispensées en 2016 multiplié par le nombre de stagiaires les ayant suivies.

Champ : France métropolitaine, DOM, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

Source : MEN-DEPP, MESRI-SIES, enquête n°6.

TABLEAU 2 - Répartition des stagiaires dans l'enseignement supérieur selon les types de publics en 2016

	Universités (IUT inclus), INP et UT		Cnam		Écoles et grands établissements	
	Stagiaires	Part des stagiaires (en %)	Stagiaires	Part des stagiaires (en %)	Stagiaires	Part des stagiaires (en %)
Plan de formation de l'entreprise	97 989	29,3	15 144	18,2	13 132	65,3
Congé individuel de formation	8 733	2,6	365	0,4	734	3,7
Contrat de professionnalisation	30 380	9,1	3 364	4,0	453	2,3
Ensemble des salariés	137 102	40,9	18 873	22,6	14 319	71,2
Demandeurs d'emploi aidés	27 279	8,1	6 614	7,9	1 066	5,3
Autres demandeurs d'emploi	10 478	3,1	7 714	9,3	451	2,2
Ensemble des demandeurs d'emploi	37 757	11,3	14 328	17,2	1 517	7,5
Particuliers	91 745	27,4	40 617	48,7	3 757	18,7
Particuliers : publics «inter-âges»	38 604	11,5	0	0,0	126	0,6
Actifs non salariés	29 795	8,9	9 568	11,5	388	1,9
Ensemble	335 003	100,0	83 386	100,0	20 107	100,0

Champ : France métropolitaine, DOM, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

Source : MEN-DEPP, MESRI-SIES, enquête n°6.

TABLEAU 3 - Durées moyennes des formations dans l'enseignement supérieur selon les types de publics en 2016 (en heures)

	Universités (IUT inclus), INP et UT		Cnam		Écoles et grands établissements	
	Durée moyenne des formations en centre	Durée moyenne des formations (y compris avec stage pratique)	Durée moyenne des formations en centre	Durée moyenne des formations (y compris avec stage pratique)	Durée moyenne des formations en centre	Durée moyenne des formations (y compris avec stage pratique)
Plan de formation de l'entreprise	68	86	153	153	56	61
Congé individuel de formation	221	305	145	147	96	118
Contrat de professionnalisation	263	365	306	306	360	416
Ensemble des salariés	121	161	180	180	68	75
Demandeurs d'emploi aidés	196	263	173	203	302	335
Autres demandeurs d'emploi	234	295	220	372	186	597
Ensemble des demandeurs d'emploi	206	272	198	203	267	347
Particuliers	116	137	170	170	211	260
Particuliers : publics «inter-âges»	36	37	0	0	15	15
Actifs non salariés	88	100	240	240	125	153
Ensemble	116	147	185	186	111	132

Champ : France métropolitaine, DOM, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

Source : MEN-DEPP, MESRI-SIES, enquête n°6.

des universités est un peu plus faible (70 %), au profit du Cnam (27 %). Elles dispensent près de 39 millions d'heures pédagogiques en 2016, soit autant qu'en 2015, 49 millions en incluant les stages pratiques (tableau 1). La durée moyenne des formations pédagogiques est de 116 heures, soit 6 heures de plus qu'en 2015 et celle avec les stages pratiques de 147 heures (+3 heures).

Le Cnam dispense 15 millions d'heures pédagogiques. La durée moyenne des formations pédagogiques est plus longue que dans les autres établissements, 185 heures, autant qu'en 2015. Les formations du Cnam comprennent peu d'heures de stage (0,5 % des heures totales) par rapport aux autres établissements (21 % dans les universités et 16 % dans les écoles).

Les écoles dispensent un peu plus de 2 millions d'heures pédagogiques. La durée moyenne des formations pédagogiques est de 111 heures et celle avec les stages pratiques de 132 heures ; on observe des baisses respectivement de 14 heures et de 15 heures par rapport à 2015.

Quel que soit le type d'établissement, les formations sont toujours les plus longues

pour les salariés en contrat de professionnalisation (8 % des stagiaires) tandis que le nombre d'heures dispensées aux salariés en plan de formation est le plus faible (29 % des stagiaires) (tableau 3). Par ailleurs, les durées moyennes des formations pédagogiques des salariés sont plus élevées au Cnam que dans les universités et les écoles, et celle des demandeurs d'emploi aidés plus élevée dans les écoles que dans les universités et au Cnam.

A l'université, 18 100 stagiaires suivent un enseignement à distance en 2016. 75 % des stagiaires en formation à distance (FOAD) se concentrent dans une quinzaine d'universités. Une dizaine d'universités et le Cnam réalisent, d'autre part, 737 bilans de compétences pour un total de 15 150 heures-stagiaires.

40% des stagiaires à l'université préparent un diplôme national

En 2016, 40 % des stagiaires inscrits en formation continue dans les universités suivent une formation menant à des diplômes nationaux ou à des titres inscrits sur demande au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), contre 33 % en 2015 (graphique 1). Comme en 2015, 21 % des stagiaires inscrits suivent un diplôme d'université (DU)¹ et 24 % des formations courtes. 11 % des stagiaires inscrits suivent des conférences culturelles « inter-âges », contre 18 % en 2015.

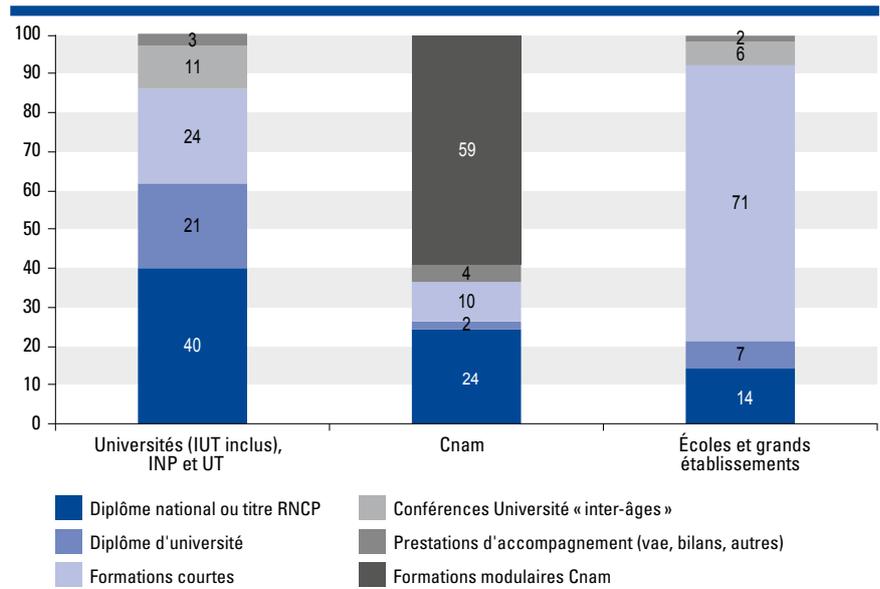
Au Cnam, 59 % des stagiaires suivent une formation spécifique à l'établissement (formation modulaire Cnam) et 24 % une formation menant à des diplômes nationaux ou à des titres inscrits sur demande au RNCP. Cette dernière catégorie concerne 14 % des stagiaires dans les écoles, établissements où par contraste 70 % des stagiaires suivent une formation courte.

La formation continue délivre 99 200 diplômes

En 2016, la formation continue dans les établissements publics d'enseignement supérieur délivre 99 200 diplômes (y compris

1. La durée moyenne des formations diplômantes (y compris stage pratique) est de 267 heures et celle des diplômes d'université (DU) de 115 heures.

GRAPHIQUE 1 - Répartition des inscriptions selon les types de formations dans l'enseignement supérieur en 2016 (en %)



Remarque : dans ce graphique, un stagiaire correspond à une inscription dans une formation. Un stagiaire est comptabilisé plusieurs fois s'il suit plusieurs formations.

Champ : France métropolitaine, DOM, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

Source : MEN-DEPP, MESRI-SIES, enquête n°6.

TABLEAU 4 - Diplômes délivrés en formation continue selon les types d'établissements en 2016

	Diplômes nationaux		Diplômes d'établissement (DU)		Ensemble des diplômes Effectifs
	Effectifs	Part (en %)	Effectifs	Part (en %)	
Universités (IUT inclus) INP et UT	56 358	62,3	34 154	37,7	90 512
Cnam	6 552	90,9	659	9,1	7 211
Écoles et grands établissements	1 185	82,1	259	17,9	1 444
Ensemble	64 095	64,6	35 072	35,4	99 167

Champ : France métropolitaine, DOM, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

Source : MEN-DEPP, MESRI-SIES, enquête n°6.

pris les diplômes complets dans le cadre d'une validation des acquis de l'expérience (VAE)). 91 % le sont par les universités et 7 % par le Cnam. Les diplômes nationaux représentent, comme en 2015, 65 % des diplômes délivrés en formation continue (tableau 4). Cette part est beaucoup plus élevée au Cnam (91 %) et dans les écoles (82 %) que dans les universités (62 %), où les diplômes d'établissement représentent plus d'un tiers des diplômes délivrés.

Le nombre de diplômes nationaux augmente de 4 % entre 2015 et 2016, la progression des diplômes d'établissement est plus modérée (+0,5 %).

30% des diplômes nationaux délivrés sont des licences professionnelles

Parmi 64 100 diplômes nationaux délivrés par les trois types d'établissements, 35 % sont de niveau I (doctorat et master), 49 % de niveau II (master 1 et licence), 7 % de

niveau III (DEUG, BTS et DUT) et 8 % de niveau IV (baccalauréat). Les masters, qui représentent 29 % des diplômes nationaux délivrés, voient leur nombre progresser de 6 % entre 2015 et 2016. Si le nombre de licences générales délivrées (8 % des diplômes nationaux) baisse de 20 %, celui des licences professionnelles (19 600) connaît une hausse de 15 %. Les diplômes de niveau III sont ceux dont le nombre augmente le plus (+17 %) et les diplômes de niveau IV sont les seuls à enregistrer une diminution (-4 %). Au niveau IV, 5 400 diplômes d'accès aux études universitaires (DAEU, capacité en droit et diplômes de français langue étrangère) délivrés en formation continue permettent à des publics sans baccalauréat de suivre ensuite un cursus universitaire.

Parmi les diplômes nationaux délivrés en formation continue, les universités y contribuent pour 88 %, ce qui représente 56 400 diplômes nationaux nombre en augmentation de 7 % par rapport à 2015. Parmi eux, les

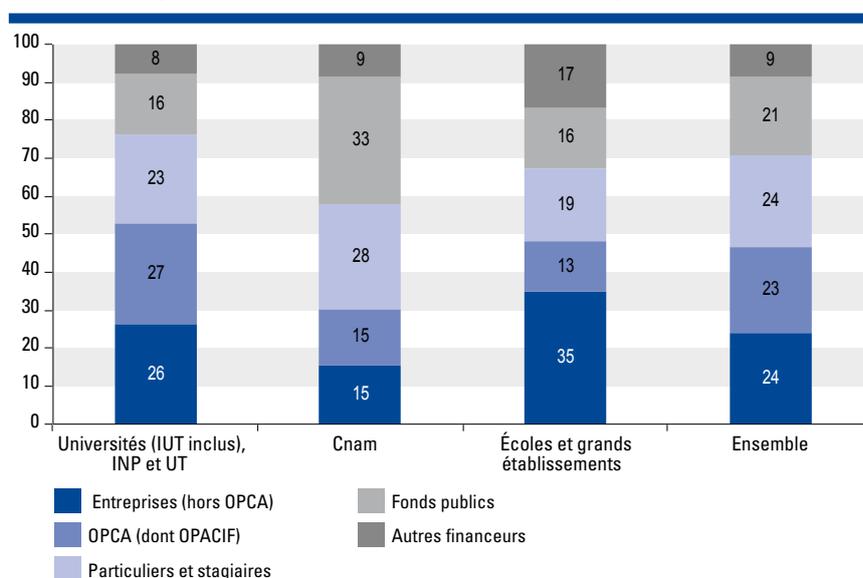
diplômes de niveau III (27 240 diplômes) sont ceux qui bénéficient de la plus forte croissance (+22 %), notamment les DUT/DNT (3 000, +41 %). Dans les universités 18 300 licences professionnelles sont obtenues en formation continue; 11 500 le sont dans les IUT, soit 24 % de plus que l'an passé.

Le Cnam délivre 6 600 diplômes nationaux en formation continue (-11 % par rapport à 2015) dont 64 % sont de niveau II. En 2016, 32 % des licences générales, 6 % des licences professionnelles et 35 % des diplômes d'ingénieurs obtenus en formation continue le sont par une formation Cnam. Dans les écoles qui délivrent 1 200 diplômes nationaux en formation continue (+2 % par rapport à 2015), 83 % des diplômes sont de niveau I (+12 %). Ils représentent 57 % des masters avec un label MBA et 30 % des diplômes d'ingénieurs obtenus en formation continue.

Le groupe de spécialité «Service aux personnes» est toujours le plus suivi

Comme en 2015, pour tous les types d'établissements, trois groupes de spécialités restent dominants avec 56 % des inscrits et 59 % des heures-stagiaires. Les «Services aux personnes» accueillent 108 600 stagiaires (24 % des inscrits), principalement dans le domaine de la «Santé» (voir l'encadré avec les exemples de formation continue). La spécialité «Échange et gestion» accueille 77 100 stagiaires (17 %) et les «Sciences humaines et droit» 63 700 stagiaires (14 %). Dans les universités, les «Services aux personnes» concentrent le plus grand nombre de stagiaires (30 %). Au Cnam près d'un stagiaire

GRAPHIQUE 2 - Origine des ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur en 2016 (en %)



Champ : France métropolitaine, DOM, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.
Source : MEN-DEPP, MESRI-SIES, enquête n°6.

sur deux (45 %) est inscrit en «Échange et gestion» alors que dans les écoles, 37 % des stagiaires suivent une formation de «Sciences humaines et droit».

Les entreprises (y compris les OPCA) financent près de la moitié de la formation continue

Pour l'ensemble des établissements, les entreprises occupent toujours une place centrale dans l'origine des fonds de la formation continue, soit 47 % en 2016 (46 % en 2015) (graphique 2). La part des entreprises directement contributrices s'équilibre cette même année avec celle des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), 24 % et 23 %, contre 27 % et 19 % en 2015. La part des fonds publics demeure autour de 20 %, passant de 96 millions d'euros à 92 millions. Au sein des fonds publics, la part des conseils

régionaux reste la plus importante, mais passe de 55 % à 48 %, alors que celle de l'État à l'attention de publics spécifiques (personnes en situation de handicap, jeunes éloignés de l'emploi, lutte contre les inégalités, l'illettrisme, etc.) passe de 11 % à 13 %. La part des particuliers, elle, est stable (24 %). La répartition des ressources financières diffère selon le type d'établissements. Dans les universités, la part des recettes en provenance des entreprises et des OPCA est plus élevée (53 %) et celle des fonds publics plus faible (16 %). Au Cnam, les parts des entreprises, des particuliers et des fonds publics s'équilibrent et avoisinent 30 %. Dans les écoles, si les entreprises sont à l'origine de 48 % des fonds, les autres sources de financement (hors État et particuliers) sont importantes (17 %).

Claire Létroublon,
MESRI-SIES

Exemples de formation continue dans le domaine de la santé

Dans un même domaine, l'offre en formation continue diffère dans les trois types d'établissements. Elle ne s'adresse pas aux mêmes stagiaires et n'a ni les mêmes objectifs ni les mêmes modalités pratiques.

Par exemple dans le domaine de la santé, l'université de Bretagne occidentale propose un diplôme universitaire «Soignants en gérontologie». Il s'adresse à des personnels de santé (infirmiers, assistants sociaux et psychologues, ergothérapeutes...). Il permet l'acquisition de connaissances des spécificités du soin et de la prise en charge des personnes âgées et de l'identification des grands syndromes gériatriques. Sa durée est de 48 heures, organisée sous forme de séminaires thématiques et théoriques (organisation sanitaire et sociale...) et d'un stage pratique.

Le Cnam propose un diplôme «Manager d'organismes à vocation sociale et culturelle et en économie sociale et solitaire», qui prépare notamment au métier de directeur de maison de retraite. Il s'adresse à des diplômés de

niveau II avec une expérience sociale ou professionnelle de 3 ans minimum dans les domaines concernés par la formation. Il s'articule autour de séminaires théoriques et monographiques (intervention sociale et politiques publiques...). Il s'inscrit dans le cadre d'un projet professionnel. Sa durée est de 483 heures, sur 2 années au rythme de 5 jours tous les 2 mois environ, et d'un stage professionnel d'au moins 8 semaines.

L'École pratique des hautes études propose une formation professionnelle qualifiante «Recherche translationnelle en cancérologie». Elle s'adresse à des professionnels de santé (médecins...), des chercheurs (biologistes...) et des acteurs des laboratoires pharmaceutiques. Elle s'articule autour d'une approche pluridisciplinaire (biologie, physiologie...) pour l'amélioration des traitements des patients et de leur qualité de vie et pour la prévention de la maladie. Elle se valide par une attestation de stage. Sa durée est de 38 heures, regroupées sur une semaine, organisées sous forme de cours et de débats.

Source, champ et définitions

Source : enquête auprès des établissements d'enseignement supérieur publics sous tutelle du Ministère en charge de l'enseignement supérieur et qui dispensent de la formation continue

Champ : France entière (y compris la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française)

Les types d'établissements

- **les universités** : les 67 universités de France métropolitaine et leurs différentes composantes dont les instituts universitaires de technologie (IUT), l'institut national universitaire Jean-François Champollion d'Albi, les deux universités d'outre-mer (Guadeloupe, La Réunion) et le CUFR de Mayotte, les deux universités de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française. S'y ajoutent les deux instituts nationaux polytechniques (INP) de Toulouse et de Grenoble, les trois universités de technologie (UT) de Belfort, Compiègne et Troyes et Paris-Dauphine.

- **le conservatoire national des arts et métiers (Cnam)** y compris ses centres régionaux regroupés en association (Arcnam).

- **les écoles et grands établissements** : l'Inalco, l'Institut d'études politiques de Paris, l'Ensam et ses centres régionaux, l'École normale supérieure (Ens) de Cachan et les Ens de province, l'École pratique des hautes études, l'École nationale des Chartes, les Écoles centrales de Paris, Marseille, Lille, Lyon et Nantes, l'Ensaït de Lille, les ENI de Brest, Saint-Etienne et Tarbes, l'ENSCI de Limoges, l'Ensea de Cergy, l'Ensmm de Besançon, l'Ensi de Caen, l'Institut national des sciences appliquées Centre Val-de-Loire, les Insa de Lyon, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse, Sigma Clermont, l'Institut supérieur de mécanique de Paris à Saint-Ouen, l'Enssib à Villeurbanne, l'Ens Louis-Lumière à Saint-Denis, l'Ens Arts du Théâtre de Lyon et Agrosup de Dijon.

Dans le texte, ces trois types d'établissements apparaissent parfois sous les dénominations abrégées, universités, Cnam et écoles.

Les acteurs de la formation professionnelle continue

Les publics

- **les salariés du secteur privé et les agents de la fonction publique** peuvent se former au titre du plan de formation de l'entreprise, en continuant à être rémunérés par leur employeur, ou au titre du droit individuel à la formation (DIF)/compte personnel de formation (CPF). Ils peuvent également bénéficier d'un congé individuel de formation (CIF) rémunéré pendant tout ou partie de leur formation.

- **les demandeurs d'emploi** peuvent suivre une formation dont la totalité ou une partie peut être financée par les pouvoirs publics (rémunération, prise en charge des frais de formation...); ils sont désignés sous le terme « demandeurs d'emploi aidés ». D'autres demandeurs d'emploi ne relèvent en revanche d'aucun dispositif d'aide; ils sont désignés sous le terme « autres demandeurs d'emploi ».

- **les non-salariés** (agriculteurs, artisans, commerçants et professions libérales) peuvent accéder à la formation professionnelle continue. Ils participent obligatoirement au financement de leur formation par le versement d'une contribution à un organisme collecteur habilité par l'État.

- **les particuliers** sont des individus inscrits à leur initiative pour suivre une formation librement choisie, en participant financièrement à tout ou partie de leur formation. Ce public comprend des inscrits dans les universités « inter-âges » généralement pour suivre des cycles de conférences.

Les différents types de formation professionnelle continue

- **les formations diplômantes** : formations sanctionnées par un diplôme d'État.

- **les formations certifiantes** : formations débouchant sur un certificat de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles. Elles sont inscrites au RNCP et reconnues par les branches professionnelles.

- **les formations qualifiantes ou « formations courtes »** : formations à visée professionnelle plus immédiate. Elles attestent d'une qualification professionnelle acquise, bien qu'elles ne débouchent pas sur un titre. Elles peuvent être reconnues dans une convention collective.

- **les formations « inter-âges »** : formations proposées aux particuliers, généralement sous forme de cycle de conférences, pour acquérir des connaissances dans des domaines variés. Elles ne donnent droit à aucun diplôme et ne préparent à aucun examen.

Les financeurs

- **les entreprises** ont l'obligation de financer des actions de formation. Les entreprises de dix salariés et plus peuvent organiser directement les formations ou verser leur contribution (1 % de la masse salariale) à des organismes collecteurs créés par les organisations patronales et les syndicats de salariés et agréés par l'État, organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA). Les entreprises de moins de dix salariés versent une contribution (0,55 % de la masse salariale) à un OPCA. Les fonds destinés à rémunérer les congés individuels de formation (FONGECIF) sont gérés par les organismes paritaires agréés au titre du congé individuel de formation (OPACIF).

Les fonds publics

- **les conseils régionaux** financent des dispositifs en direction des jeunes de 16 à 25 ans et des demandeurs d'emploi. En concertation avec l'État et les partenaires sociaux, ils élaborent le plan régional de développement de la formation professionnelle ;

- **l'État** finance des actions de formation pour ses agents ainsi qu'en direction des demandeurs d'emploi et de publics spécifiques (handicapés, détenus, etc.). De plus, l'État et les régions interviennent dans le cadre de contrats de plan État-régions septennaux en fonction d'objectifs prioritaires établis en commun et cofinancés ;

- **l'Union européenne** accorde aussi des subventions.

- **les particuliers** (cf. les publics).

- **les autres financeurs** : contrats avec d'autres prestataires de formation, vente d'ingénierie de formation et prestations d'accompagnement de valorisation des acquis de l'expérience (VAE) ou de bilans de compétences.

Pour en savoir plus

- Grille J., « En 2015, la formation continue universitaire a délivré près de 100 000 diplômes », *Note d'information*, n° 17.22, octobre 2017.

- Grille J., « La formation continue universitaire forme toujours plus de salariés », *Note d'information*, n° 16.27, octobre 2016.

- Grille J., « Douze ans de formation continue universitaire de 2001 à 2012 », *Note d'information*, n° 15.30, septembre 2015.